

**OBJET PRÉCIEUX : SOUSCRIPTION**

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA476	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	2592.00 €

**LIEUX ET DATES :****PARIS**

Nous consulter

**OBJECTIFS**

Identifier les points critiques nécessitant une attention particulière lors de la souscription (collections, ivoires, traçabilité, etc.)

Comprendre les enjeux à la définition et à l'évaluation des œuvres d'art

Maîtriser les concepts clés de l'expertise après sinistre et leur application à la souscription

**Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.**

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

**Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
**ici >>**

**POINTS FORTS****Modalités pédagogiques :**

Alternance d'apports didactiques et illustrations pratiques. Co animation au cours des deux journées.

**Formateur(s) :**

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance automobile, formateur expert de l'Ifpass.

**PROGRAMME**

- A. Compétences expertiales au service de la souscription
- 1. Expertise après sinistre comme utile à la souscription
- 2. Ambiguïté des définitions
- 3. Définition de l'oeuvre d'art
- 4. Détermination de la valeur d'une oeuvre d'art
- 5. Capitaux garantis
- 6. Conditions d'indemnisation
- 7. Préjudice moral en relation avec l'oeuvre d'art
- B. Points qui appellent un questionnement
- 1. Collections
- 2. Ivoires
- 3. Traçabilité des œuvres
- 4. Faux et contres-façons
- 5. Chaîne de production et diffusion des faux
- 6. Droit de restauration des œuvres
- 7. Détermination des dépréciations
- 8. Interférence de la propriété intellectuelle et du contrat d'assurance
- 9. Biens protégés
- 10. NFT
- 11. Classification des bâtiments
- C. Devoir de conseil
- 1. En incendie (L.C.I.)
- 2. En vol (les capitaux à garantir)
- 3. Modalités de garanties
- 4. Visite de risque
- 5. Déclaration préalable
- D. Importance et conséquences du choix de la modalité d'indemnisation
- 1. Valeur déclarée
- 2. Valeur agréée
- 3. Expertise préalable (importance de la forme et du fonds technique)
- E. Evolution des marchés de l'art
- 1. Commerçants
- 2. Galeristes
- 3. Ventes aux enchères
- 4. Nouveaux acteurs (fonds d'investissements, musée et fondation, ...)
- 5. Supports de communication
- F. Fraude à la souscription
- 1. Approche objective du concept de fraude
- 2. Matérialisation des fraudes

**Validation des acquis :**

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

**Personnalisation parcours :**

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

## PUBLIC

Souscripteurs  
Agents généraux  
Courtiers

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifique

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

2592.00 €  
Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / 01 47 76 58 70

Généré le 25/12/2025 à 20:44